

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398-CP 0914S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par nos soins – Périodicité : Bimestrielle

Edito

Verrons-nous une deuxième ROSETTA ?

La sonde Rosetta a achevé son long voyage aux confins du système solaire. Le robot Philae a atterri sur la comète 67P/Tchourioumov-Guérassimenko, un bloc de glace de moins de 5 km, formé il y a 4,6 milliards d'années au moment où notre système solaire se constituait. C'est une formidable réussite, qui va amener une moisson de données scientifiques sur l'origine de notre système solaire et peut-être sur celle de la vie. Cette expérience a débuté il y a plus de 20 ans, au moment où l'agence européenne de l'espace, l'ESA, a décidé de partir seule, sans la NASA dont le budget se réduisait à l'époque. Dix années ont été nécessaires pour définir et construire les expériences. La sonde Rosetta lancée le 2 mars 2004 a été réactivée en janvier 2014. Ce magnifique succès est à mettre à l'actif de la recherche européenne et notamment française. Le CNRS a participé à l'élaboration de treize instruments

scientifiques de la mission, dont trois pour lesquels il est leader, par l'intermédiaire de quinze de ses laboratoires, la plupart de l'Institut des Sciences de l'Univers, mais également de l'Institut de Physique et de l'Institut de sciences de l'Ingénierie. De nombreux personnels du CNRS vont maintenant contribuer à l'exploitation des données.

Un tel succès scientifique et technologique serait-il encore possible aujourd'hui ? Nous pouvons nous poser légitimement la question, au moment où la politique de la commission européenne, comme celle de notre gouvernement, semble se centrer uniquement sur une recherche valorisable à court terme. Le programme Rosetta s'inscrit dans un cadre d'une recherche fondamentale pilotée non par la commission européenne, mais conduite par l'ESA qui est une agence inter-étatique (20 pays membres). La



mission de l'ESA est double : promouvoir l'industrie spatiale européenne et conduire des opérations de recherche sur la Terre, le système solaire et sur l'Univers. Les vingt années du programme Rosetta montrent que la recherche fondamentale demande des moyens humains et financiers sur le long terme. Pour tous les projets, grands comme celui-ci ou plus petits, la recherche a aussi besoin de ces moyens mais également de liberté de création.

Le contexte actuel, fait de pilotage, d'austérité et de précarité, devient insupportable. Il appauvrit les laboratoires, nourrit le conformisme et les modes « scientifiques », bride la liberté académique. La lutte pour des moyens financiers et humains doit se poursuivre. Le 17 octobre, nous étions 8000 à Paris et

plusieurs centaines en province à revendiquer ces moyens et accueillir Sciences en Marche. Une autre initiative nationale, avec des manifestations à Paris et en province est prévue pour le 11 décembre.

Nos actions devront s'inscrire dans la durée. Mais jusqu'au 4 décembre, nous devons convaincre nos collègues de l'utilité du vote CGT aux élections de représentativité dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. C'est avec une CGT plus forte que nous pourrons défendre nos emplois, nos salaires, nos carrières et la recherche publique.

Daniel Steinmetz

Edito

Verrons-nous une deuxième Rosetta ?	1-2
Un rapport de l'IGAENR et de l'IGF sur l'avancée des mutualisations entre organismes et universités	3-4
Rapport préliminaire de l'OCDE : la politique d'innovation en France	5-6
Projet Paris-Saclay : où en sommes-nous ? – 14 octobre 2014	7-8
Plénière du CoNRS 11 Juin 2014, suite L'emploi scientifique abordé sous l'angle des personnels techniques et ingénieurs	9-11
Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL – UMR5186 CNRS et Université Montpellier 3) une mobilisation victorieuse et exemplaire	12-13

Tribune libre

Non à l'instrumentalisation de la connaissance	14-15
Tribune libre dans le cadre du 28 ^{ème} congrès du SNTRS CGT (janvier 2015) Pour un SNTRS CGT véritable syndicat des personnels des EPST !	15-17
En réponse à la tribune libre « Transition énergétique : mais pour quoi faire ? »	18-19
La politique énergétique, la recherche scientifique et le mouvement ouvrier	19-21
Denis : un camarade et surtout un ami	21

International

Hors des frontières de la France	22-23
Elections professionnelles et encart Congrès	24

Un rapport de l'IGAENR et de l'IGF sur l'avancée des mutualisations entre organismes et universités

Le Ministre de l'économie et des finances, celui délégué au budget, celui de l'ESR ont confié le 9 janvier 2014 à l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) la mission d'évaluer l'implantation territoriale des organismes de recherche et les perspectives de mutualisation entre établissements et universités. Je me bornerai à un court résumé de leur rapport de plus de 300 pages rendu public en mai.

La mission a constaté qu'à la suite des audits de 2011 conduits par l'IGAENR auprès de 5 organismes de recherche, il avait été engagé des plans de rationalisation visant à diminuer de l'ordre de 10% les dépenses liées aux fonctions support. Mais les relocalisations et rationalisations prévues par ces plans sont apparues fort modestes à la mission. Elle a constaté que la gestion des unités de recherche restait complexe pour les DU, les partenaires n'ayant que très rarement une vision consolidée de l'ensemble des moyens, en particulier de support dont disposent les unités, et les dialogues de gestion n'associant que très rarement l'ensemble des partenaires. La délégation globale de gestion (DGG) qui confiait à un seul des partenaires, en principe l'hébergeur, la gestion des moyens de l'unité est un échec. Pour la mission, les établissements d'enseignement et les organismes doivent saisir l'opportunité offerte par la loi Fioraso d'intégrer les fonctions support lors de l'établissement du contrat de site. La mission a aussi fait le constat que, contrairement aux engagements, aucun outil fiable et harmonisé de suivi des effectifs n'avait été mis en place.

La mission a rencontré de très grandes difficultés pour réunir les données nécessaires à ses analyses. Les organismes ne disposent d'aucune vision consolidée des moyens affectés par l'ensemble des partenaires aux unités de recherche auxquelles ils participent ; seul le CNRS a été en mesure de fournir à la mission, après deux mois de travail de compilation manuelle, des données consolidées relatives à ses UMR, néanmoins incomplètes et déclaratives s'agissant des moyens apportés par ses partenaires.

L'Inserm, premier de la classe lors de l'audit de 2011, a engagé en mars 2012 des mesures d'organisation interne non quantifiées. Ses fonctions support représentent 12% de l'effectif total.

Le CNRS a adopté en février 2012 un plan sur 4 ans qui porte sur la réorganisation de certaines implantations, la dématérialisation des achats et à terme de la gestion financière, ainsi qu'un rééquilibrage de la répartition des

ressources entre ses délégations régionales. Le CNRS redéfinit le périmètre de compétence de ses délégations régionales en fonction des structurations des sites universitaires en matière de systèmes d'information et de gestion des laboratoires. L'Inserm, quant à lui, réfléchit à mettre en adéquation le périmètre de certaines de ses délégations avec celui des Comue.

L'INRIA a défini en 2011 un plan jusqu'en 2015 concernant la restructuration de ses fonctions financières et informatiques et la réduction de leurs effectifs, la restructuration de la fonction achat par le redéploiement de ses effectifs.

L'IRSTEA a engagé en 2013 une « optimisation » de l'ensemble de ses fonctions support. Il en est même pour l'IRD, dont le pourcentage de fonctions support est jugé particulièrement élevé (22%).

Le seuil de l'Inserm de 12% de fonctions support étant considéré comme la référence, la mission a calculé les réductions d'effectifs pour chaque organisme, dans le but d'atteindre ce pourcentage. 87 emplois disparaîtraient au CNRS, 265 à l'IRD, 195 au CIRAD, 471 à l'INRIA, 251 à l'IRSTEA. Deux autres scénarios (l'un pour 15%, l'autre pour 18% d'effectifs de fonctions supports) sont envisagés pour les EPST dont les effectifs totaux sont inférieurs à 3 000 et qui atténueraient quelque peu le lessivage de l'emploi.

La mission regrette que, compte tenu de leurs implantations, la mutualisation des fonctions support entre organismes soit peu envisageable.

Le CNRS relocalise ses deux délégations régionales Paris A et Île-de-France Est (DR3) à Villejuif, ce qui s'accompagne d'une mutualisation accrue des services en l'Île de France. Il met en place, à Nancy, le service central de dématérialisation des factures. Sur le site de Saclay, il y aura l'implantation commune d'AgroParisTech et de l'INRA, et le transfert de l'IRSTEA depuis Antony. L'IRSTEA transférerait son site du Tholonet à Marseille. L'Inserm a délocalisé sa délégation régionale de Lille sur le site du CHR.

Concernant les achats, la mission propose de mettre en place un réseau de compétence « achats » au niveau régional et des services parallèles de mutualisation des fonctions support sur les sites. Si l'expérimentation de la dématérialisation des achats par le CNRS avec son portail Puma est positive, elle devra être étendue aux autres organismes.

Concernant la DGG, la mission regrette que seulement 8% des UMR l'aient mise en œuvre et encore celle-ci n'est que partielle, malgré la politique volontariste du CNRS et de l'Inserm pour convaincre les universités de partager ce dispositif. L'enquête conduite par la mission auprès des directeurs généraux des services des établissements d'ES n'a reçu qu'un faible taux de réponse (23/152) ; par contre, 65 DU sur 108 ont répondu. 27 d'entre eux n'étaient pas demandeurs de la DGG. L'appréciation de la DGG est positive quand elle est assurée par un EPST. Le logiciel Sifac des universités est la cible du mécontentement des DU. Les universités ont une appréciation mitigée sur la DGG à cause « *du coût en moyens humains résultant de l'exigence de qualité de service inscrite au cahier des charges* » ! Pour les universités, la DGG n'est pas prioritaire compte tenu de leur mobilisation dans la politique de site. Un obstacle supplémentaire à la DGG est l'hétérogénéité des pratiques de gestion entre universités et organismes.

Le faible succès de la DGG a conduit les établissements à explorer d'autres voies de gestion mutualisée. En 2011, la CPU, l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui est un GIP) et le CNRS ont engagé une expérience de plateforme de service partagé au niveau de l'université fédérale de Strasbourg. Cette expérience fut un échec. Plusieurs causes en sont la raison : pas de gestionnaire unique, pas d'accord entre l'université et le CNRS sur la désignation de l'agent comptable, les personnels universitaires prévus pour la plateforme ont été affectés à la Satt etc.

De son côté, l'Inserm a créé un service de plateforme mutualisé de gestion à Paris-Diderot et à Strasbourg, qui gère les laboratoires Inserm et les laboratoires universitaires. L'Inserm est le seul gestionnaire de cette plateforme qui s'appuie un seul outil informatique (celui de l'Inserm). Les universités versent à la plateforme les crédits correspondant sous forme de subvention. Devant la satisfaction des DU, le système s'est étendu à plusieurs autres laboratoires. Il n'y a que deux personnels universitaires sur la plateforme de Diderot et aucun sur celle de Strasbourg.

Pour la mission, ce système a l'inconvénient d'être « trop spécifique Sciences de la vie », « il ne serait pas adapté à une généralisation dans l'écosystème de l'ESR ». **« Le modèle des plateformes des services partagés paraît le plus adapté aux enjeux de la recherche et de l'ESR**

« dans le cadre de la politique de site ». Afin d'éviter de renouveler l'échec de Strasbourg, la mission propose que la plateforme ne gère au début qu'un nombre limité d'unités et que par la suite l'expérience s'étende à l'ensemble du site. **« Le développement de ce type de plateformes n'interfère pas avec les fonctions de pilotage des organismes mais, au contraire, les structure, tout en renforçant le rôle d'opérateurs de la recherche des universités »**.

Là au moins c'est clair : la politique de site est faite pour renforcer le pilotage des organismes.

Concernant les universités, les fusions, selon la mission, ont permis de rationaliser et de renforcer les fonctions support. Les personnels des universités de Bordeaux, Aix-Marseille, Strasbourg et Lorraine ont sûrement un autre point de vue sur la question.

Pour la mission, le contrat de site des Comue doit être l'occasion de mettre en place les plateformes de gestion partagées.

En 2011, le CNRS, la CPU et l'AMUE avaient signé un protocole visant à simplifier le fonctionnement des unités de recherche, notamment par la création d'un logiciel (Geslab) permettant d'éviter les doubles saisies, et la création d'un logiciel (Caplab) décrivant les activités scientifiques des laboratoires destiné à se substituer à Labintel et à Graal. Mais l'AMUE a exigé que le CNRS adhère au GIP, ce à quoi le CNRS s'est refusé proposant de son côté un GIP dans lequel seraient rentrés l'INRA, l'IRD et l'Inserm. En l'absence d'accord des uns et des autres, Caplab est resté à l'état de projet et Geslab est resté circonscrit au CNRS.

La mutualisation génère des conflits entre organismes et universités pour savoir qui est le mieux à même de la gérer. La vision purement comptable de la politique de réduction des moyens se heurte à une réalité : les organismes de recherche sont par nature dédiés à la recherche et non les universités. Ces dernières n'ont pas la culture de gestion de la recherche. De plus, elles sont en manque cruel de personnels et ne sont pas très enclines à gérer la recherche des organismes.

L'intégration des organismes dans le périmètre des universités via notamment la mutualisation des fonctions support ne peut que se faire au détriment de l'activité de recherche.

Gilles Mercier

Rapport préliminaire de l'OCDE : la politique d'innovation en France (I)

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui regroupe 34 pays est une organisation internationale d'études économiques. C'est un *think tank* institutionnel qui exprime dans ses rapports et analyses les intérêts des classes dominantes.

Le rapport dont vous trouverez ci-dessous des extraits choisis fait le constat que la croissance française est en panne. Cette panne est due à un secteur industriel en recul depuis une vingtaine d'année et à un positionnement de la France sur des productions de milieu de gamme à un recul des dépenses de R&D.

L'OCDE en a identifié les causes : la rigidité du marché du travail, la fiscalité des entreprises. On s'en serait douté ! Il faut donc déréglementer. C'est-à-dire enlever tous les freins légaux, réglementaires, organisationnels, historiques qui limitent l'assujettissement du secteur public aux besoins des entreprises. Les dirigeants d'entreprises ou les gouvernements n'ont évidemment aucune responsabilité dans la perte de compétitivité de notre économie. Il n'est pas question de demander quoi que ce soit au patronat, ce serait indécent ! Si l'on poursuit cette logique, l'actuel système de l'ESR bride la croissance : il faut donc continuer sa transformation en lui insufflant l'esprit d'entreprise.

Aller au bout de la mise en place du nouveau système de l'ESR.

« Le système de recherche et d'innovation doit devenir flexible. C'est-à-dire capable de réallouer les ressources rapidement grâce aux financements sur projets et en s'appuyant sur les universités plus flexibles en termes de d'allocation des ressources que les organismes du fait de leurs missions multiples [...]. Le système de recherche et d'innovation doit être piloté stratégiquement mais être flexible dans sa mise en œuvre. L'État doit accepter une certaine flexibilité et autonomie des agents et mettre en place des incitations adéquates pour les orienter ».

Nous sommes au milieu du gué, il faut poursuivre la déréglementation en cassant les organismes au profit des universités.

*« Les gouvernements français successifs depuis la fin des années 1990 ont souhaité renforcer l'excellence scientifique et orienter la recherche publique vers certains objectifs économiques et sociaux ou environnementaux. Ils ont estimé qu'une organisation plus ouverte dans laquelle le niveau politique aurait plus de contrôle sur la programmation [...] serait plus appropriée à ses objectifs. Dans ce contexte des réformes successives depuis plus d'une décennie ont permis la création de structures et de mécanismes nouveaux. **L'orientation des réformes***

induite depuis 2005 vise à une orientation accrue de la recherche vers des objectifs socio-économiques. Le chemin choisi pour ce faire est la concentration des crédits de recherche sur les équipes ou universités qui satisfont les critères d'excellence et travaillent sur les domaines prioritaires choisis par l'État ».

« Le système français est sorti sensiblement transformé de ces réformes successives et de ces réorientations politiques. Cependant cette transformation n'est que partielle et le système actuel peut être qualifié de mixte, un ancien système administré et un nouveau système ouvert. Cette mixité nuit à l'efficacité globale [...]. Il existe une grande rigidité dans l'allocation des ressources humaines dans les organismes liée à la gestion statutaire des ressources humaines et à l'allocation des moyens récurrents. La recherche publique n'est donc pas bien placée pour répondre aux changements inopinés des opportunités et des demandes, elle est de fait la plus rigide du monde en terme thématiques ».

« La gestion moderne de la recherche publique implique une séparation des fonctions de programmation et d'exécution (ainsi que de financement et d'évaluation) afin d'assurer un meilleur alignement de la programmation sur les besoins collectifs. À l'opposé les organismes sont en charge de la programmation de la recherche publique, laquelle reflète donc les intérêts directs des équipes qui exécutent la recherche d'où la difficulté à valoriser la recherche et la rigidité thématique soulignée plus haut. Malgré les progrès des financements sur projets, les financements récurrents restent largement prédominants et limitent la capacité de l'État à orienter la recherche dans certains organismes ».

Le gouvernement a imposé deux priorités à la recherche publique : rétablir la compétitivité des entreprises et répondre aux défis sociétaux (transition énergétique, vieillissement...).

Comment mobiliser l'ESR autour de ces deux priorités.

« La politique de sites actuellement promue par le MESR pourrait aller dans le sens de la simplification de cette gouvernance encombrée, en mettant des UMR sous le contrôle exclusif des universités ».

« La cohabitation entre les financements par projets par nature limité dans le temps et le statut stable de nombreux chercheurs du public s'est avérée difficile, certains laboratoires ont dû créer des postes temporaires car ils avaient des financements et pas de main d'œuvre statutaire et d'autres ont dû réduire leur activité effective car ils avaient la main d'œuvre mais pas les financements. Cela souligne la nécessité d'une évolution du statut

qui ne devrait pas entraver l'allocation des ressources humaines aux besoins de recherche ».

« Il faut poursuivre la politique de sites du MESR qui place les universités d'excellence au cœur de la recherche. Rehausser le financement sur projets, car il est un levier privilégié pour promouvoir l'excellence. Il faut notamment plus d'appels thématiques (plutôt que blancs) afin d'orienter effectivement la recherche selon les priorités nationales. **Il faut réfléchir à une adaptation du statut des personnels dans les organismes où l'allocation des financements et celles des personnes ne correspondent plus** ».

« **Beaucoup de projets blancs depuis 2009 ont affaibli le pilotage thématique de la recherche dont l'ANR était censée être porteuse. Cette augmentation a résulté de la demande des organismes insatisfaits de l'interférence entre les choix thématiques de l'ANR et les leurs** ».

« Les principaux freins au développement des transferts sont internes à la recherche publique elle-même qui ne fournit pas aux chercheurs les incitations nécessaires pour s'engager dans le transfert et choisir les recherches susceptibles d'avoir des retombées sociales et économiques ».

Pour ce faire le rapport propose de « **renforcer les incitations au sein des universités et des organismes notamment pour que les chercheurs se tournent vers la valorisation et n'en restent pas exclusivement à des publications scientifiques. Cela implique d'inclure des indicateurs de transfert dans les dossiers de carrière des chercheurs** ».

Il faut mettre au pas les travailleurs scientifiques

« **Si l'agenda de la recherche est déterminé par ceux qui l'exécutent – les chercheurs – alors les considérations purement scientifiques peuvent prendre le pas sur les considérations extra scientifiques (demandes de l'économie et de la société). De plus les disciplines en place risquent de se maintenir au détriment de domaines émergents, car ils bénéficient d'une communauté de chercheurs déjà constituée et donc influente. Le financement doit être séparé de l'exécution pour des raisons similaires et aussi parce qu'un financement concurrentiel sur projets fait appel à des compétences spécifiques** ».

« Le besoin d'une grande adaptabilité dans les priorités thématiques changeantes de la recherche n'est pas bien satisfait dans une organisation administrée dont les processus de gestion interne des ressources sont plus rigides du fait de l'influence des communautés disciplinaires en place qui tiennent à maintenir leurs

projets et parce que les chercheurs statutaires ne peuvent que difficilement être redéployés entre activité selon l'évolution des priorités thématiques de la recherche ».

« Les UMR et autres dispositifs ont certes réduit les barrières entre université et organismes de recherche, mais elles ne sont pas abolies notamment en terme de gestion et de carrières des personnels (recrutement, progression, missions, statut). Une étape supplémentaire doit être franchie afin d'intégrer plus profondément enseignement et recherche notamment dans les centres d'excellence ».

« **Un obstacle à l'intégration plus poussée des organismes avec les universités est la différence de statut de leurs personnels. Cet obstacle a été identifié de longue date et la solution apparaissait alors de centrer les recrutements sur les universités permettant ainsi une unification progressive de fait des statuts. Il semble que cette politique n'a pas été suivie dans le temps avec le maintien d'un niveau significatif de recrutement** ».

Analyse

Ce texte a un immense mérite : il expose sans faux-semblants la nature de la politique menée depuis la loi de 1999 sur l'Innovation de Claude Allègre. Il expose ce qu'aucun responsable politique ne peut ouvertement exprimer. Afin de soumettre l'ESR aux entreprises et à l'État, il convient d'en finir avec tout ce qui confère une autonomie à la démarche scientifique : les organismes de recherche et le statut de leur personnel. Il faut écarter les scientifiques des centres de décisions. Les maîtres mots sont adaptabilité et flexibilité. Sous l'apparente modernité de ces vocables, se cache l'instabilité synonyme de la violence sociale qui caractérise la compétition mondialisée que se livrent les entreprises pour l'appropriation des marchés. La flexibilité c'est celle des salariés de la recherche qui doivent répondre aux projets sans cesse changeants dédiés à la compétitivité des entreprises. Quoi de mieux que le travail précaire pour répondre à cette organisation de la recherche ? Tout ce qui apporte de la stabilité aux personnels gêne le déploiement du nouveau système de recherche et doit être combattu. D'où l'acharnement du Ministère, des organismes de recherche et des universités à ne pas appliquer la loi Sauvadet.

Pour battre cette politique, la lutte pour les financements récurrents et l'emploi statutaire est stratégique.

Gilles Mercier

Projet Paris-Saclay : où en sommes-nous ? - 14 octobre 2014

La Communauté d'Universités et Établissements (COMUE, loi du 22 juillet 2013) « Université Paris-Saclay » regroupe 7 organismes de recherche (CNRS, CEA, IHES, Inra, Inria, Onera, Inserm) et 12 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Agro-Paris-Tech, École Centrale, HEC, École Polytechnique, ENS-Cachan, ENSTA, Supélec, Groupe des écoles nationales d'économie et statistique, Institut Mines-Télécom, Institut d'optique, Université Paris-Sud, Université de Versailles-St Quentin).

Elle est structurée en 8 écoles de formation (*schools*) et 13 départements scientifiques. Son statut juridique est celui d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (ESCP). Elle a été précédée de l'Idex Paris-Saclay sélectionné (février 2012) dans le cadre de la seconde vague des projets d'investissements d'avenir lancés par le gouvernement Sarkozy qui a lui-même été mis en place à partir de la Fondation de coopération scientifique (FCS) Paris-Saclay créée en 2007 (structure juridique créée par la loi dite du Pacte pour la recherche promulguée en 2006 et permettant de recruter des personnels sur contrat de droit privé et de récolter des fonds). L'Idex Paris-Saclay implique des entreprises industrielles telles qu'EDF (service R&D). L'appel pour les initiatives d'excellence (Idex) faisait suite aux appels pour les équipements d'excellence (Equipex) et pour les laboratoires d'excellence (Labex), lancés eux aussi par le gouvernement Sarkozy et la ministre de l'ESR de l'époque Valérie Pécresse. Ces appels avaient été fortement combattus par la plupart des organisations syndicales de l'ESR, qui dénonçaient le danger de faire éclater les collectifs de recherche et d'augmenter encore la précarisation des personnels (nombreux contrats de CDD et de post-docs financés par les Labex).

Chacune des étapes du projet Paris-Saclay a été marquée par une forte mobilisation des personnels.

Dès l'été 2012, plusieurs organisations syndicales (Ferc-sup, SNTRS, CGT-INRA, SYAC-CGT, Snesup, SNCS, SUD-éducation, SUD-recherche, FO-SNPRES, UNEF, SLR) ont demandé à être reçues par la ministre de l'ESR Geneviève Fioraso, et ont revendiqué un moratoire sur le projet d'Idex Paris-Saclay qui se mettait alors en place en contournant toutes les structures représentatives des établissements impliqués. L'intersyndicale (ce terme est utilisé ici par commodité : ce n'est pas une réelle intersyndicale validée par les instances nationales de chaque syndicat, mais un regroupement d'organisations syndicales) a dénoncé « *la perte des prérogatives scientifiques et administratives des organismes et établissements, comme celle des statuts des personnels* ». Elle soulignait que le statut juridique d'ESCP choisi était loin de garantir à cette université et ses personnels de pouvoir remplir leurs missions de service public. Elle pointait les incohérences du projet avec un budget de plus 1,8 mds d'€, bien supérieur au montant nécessaire pour rénover et améliorer les structures

existantes, et ne tenant pas compte des énormes problèmes de transport collectif et individuel.

Reçue le 25 juillet 2012 par deux conseillers de la ministre, MM. Houzel et Carrière, qui n'avaient que le mandat d'écouter les « doléances » de la délégation, l'intersyndicale décidait de s'adresser au Premier ministre de l'époque, Jean-Marc Ayrault, et de lancer une pétition pour appuyer la demande de moratoire. La ministre de l'ESR qui avait annoncé qu'elle remettrait à plat plusieurs projets d'Idex validés par le gouvernement précédent et notamment certains partenariats public-privé (PPP), lançait alors les assises pour l'ESR déclinées en assises régionales.

Sans répondre à la demande d'entrevue, M. Ayrault annonçait le 30 octobre 2012 lors d'un discours au forum de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Paris que son gouvernement était prêt à soutenir le projet Paris-Saclay. L'intersyndicale répondit par un communiqué pour renouveler son opposition au projet et lança une campagne de signatures de la pétition sur de nombreux sites (Orsay, Polytechnique, EDF, INRA...).

Le 8 novembre, Mme Fioraso en recevant une délégation de l'intersyndicale lors de sa visite de l'université d'Orsay déclarait : « *Le projet Saclay date de plus de 30 ans et a pris 5 ans de retard. Il faisait partie du programme de M. Hollande, et je ne fais que suivre la feuille de route du Président de la République et du Premier Ministre : nous accélérons donc le processus. À la différence du gouvernement précédent, nous adoptons une méthode de dialogue/concertation avec les personnels, afin d'aboutir à un projet partagé. Nous allons nous revoir et Matignon souhaite aussi vous rencontrer* ».

Un communiqué de l'intersyndicale était transmis à Matignon et une délégation accompagnée d'un rassemblement y fut reçue le 11 décembre 2012.

L'intersyndicale décidait d'un nouveau rassemblement à l'occasion du CA de la FCS du 27 février 2013. Les personnels furent reçus au CA dans lequel siégeaient notamment le PDG du CNRS et le Directeur de l'École Polytechnique. Patrick Boumier, au nom de l'intersyndicale, lut une déclaration aux membres du CA qui résumait les motivations de l'opposition au projet.

Du côté d'EDF, une lettre fut envoyée par les organisations syndicales de l'entreprise au PDG d'EDF. Elle insistait sur les nombreux problèmes liés à l'éventuel déménagement de Clamart à Palaiseau (février 2013).

L'ensemble des organisations syndicales appelaient au boycott des élections à la FCS/Sénat académique, cependant certains membres du SNCS se portèrent candidats à titre individuel et furent élus.

Au mois de juin 2013, les CT de l'INRA et du CNRS se prononcèrent contre les accords de consortium, en particulier celui concernant le site de Paris-Saclay. Le 7 décembre de la même année, une manifestation était organisée sur le plateau de Saclay par un collectif d'associations pour la défense des terres agricoles. Au cours du même mois, l'union départementale CGT de l'Essonne (UD91) mit en place un collectif autour des enjeux industriels liés au développement du plateau de Saclay, et organisa une première réunion à la Bourse du travail de Massy. La réflexion entre les enjeux industriels et ceux liés à l'enseignement supérieur nécessitait effectivement d'être approfondie au sein des différentes organisations de la CGT. Les éventuelles créations d'emplois ne pouvaient servir à justifier l'ouverture des CA des universités aux entreprises.

Février 2014, Patrick Boumier relança l'intersyndicale au moment où les statuts de la future COMUE étaient en cours d'élaboration pour être présentés aux différents Comités Techniques (CT). L'intersyndicale élaborait une déclaration commune qui fut diffusée le 28 février.

Les CT de la majorité des établissements et des 2 universités (CNRS, INRA/5 mars 2014, UVSQ, Paris-Sud, Polytechnique/6 mars 2014) rejetèrent les statuts de la COMUE.

Une nouvelle déclaration de l'intersyndicale fut finalisée en juin 2014 contre le vote des statuts, même modifiés.

Malgré cette opposition des CT, la mise en place des départements scientifiques de l'université Paris-Saclay s'est poursuivie. À l'initiative de la nouvelle section SNTRS-CGT du campus polytechnique, une distribution de tracts par les représentants de l'intersyndicale fut organisée lors de l'AG de démarrage du département SPU à Polytechnique le 16 juin 2014. De même, les représentants de l'intersyndicale vinrent soutenir les OS de l'INRA lors du CA du 25 juin 2014, une délégation fut reçue par le CA et plusieurs déclarations furent lues en séance pour demander de ne pas adopter les statuts de la COMUE.

Le 21 juillet 2014, ce fut le tour du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) de se prononcer très majoritairement contre les projets de statuts de la COMUE « université Paris-Saclay ». Il se prononça également contre les statuts des trois autres COMUE qui lui étaient soumis (« Sorbonne Université, « Paris Sciences et Lettres » et « Sorbonne Paris Cité »). Le CNESER du 15 Septembre a réitéré cette position pour la COMUE « Normandie université ».

Peu avant, dans une interview donnée à « News tank » le 4 juillet, le président de l'Ecole Polytechnique annonça la création d'une « joint venture » pour réunir les 19 établissements et organismes de Paris-Saclay. Il déclarait que l'EP délèguerait sa capacité à délivrer ses diplômes de masters et doctorats à la nouvelle université. Enfin, il précisait que la nouvelle université redistribuerait sur des critères scientifiques les moyens financiers que l'État mettait

à disposition pour la mise en place de ce projet, notamment en favorisant les implantations de nouveaux établissements et les collaborations. Le but affiché était de se positionner sur « le marché international » des grandes universités dans un esprit de concurrence.

À la rentrée 2014, une lettre de l'intersyndicale fut envoyée au Premier ministre M. Valls. Face à son refus de recevoir une délégation de l'intersyndicale, une nouvelle lettre fut adressée, le 24 septembre, à la ministre de l'éducation Mme Vallaud-Belkacem, afin de lui exposer notre analyse de la situation et lui demander de ne pas publier les décrets de mise en place des COMUE.

Ce long rappel de l'historique du projet Paris-Saclay illustre la détermination des gouvernements successifs à mettre en place ce projet malgré une opposition déterminée d'une grande partie des personnels via les organisations syndicales des établissements et organismes. Il illustre aussi le déni de démocratie qui consiste à faire avaliser des statuts par les CA dans lesquels les personnels sont peu représentés, après les votes négatifs des CT.

Dans le cadre particulier de la COMUE Paris-Saclay, il est important de souligner que la division entre les *schools* qui assurent les formations et les départements scientifiques qui regroupent les unités de recherche autour de thématiques s'oppose à l'organisation des Unités de Formation et de Recherche (UFR) qui, comme leur nom l'indique, coordonnent ces questions au sein d'une même instance. Ainsi actuellement les conseils scientifiques des UFR, à l'instar des sections du Comité National, sont composés de membres élus parmi les collèges des enseignants-chercheurs, des chercheurs et personnels assimilés et enfin des IATS et ITA. Il n'est donc sûrement pas inutile de s'interroger sur les raisons d'une telle division imposée par le pouvoir et sur les difficultés à prévoir pour la coordination des activités de formation et de recherche. Dans ce nouveau projet, le contenu des formations devra s'élaborer en fonction des besoins des entreprises locales. Ces dernières mettront en place des partenariats avec les laboratoires de recherche. Mais la concertation et la coordination entre les activités de formations et les activités de recherche n'étant plus assurées au sein d'une même instance, il sera très difficile d'élaborer un projet de formation et de recherche cohérent. En pratique, le pilotage risque d'être effectué par les entreprises locales en fonction de leurs propres priorités.

Enfin, comme il a été déjà rappelé plus haut, les crédits et les postes devant être attribués au niveau de la COMUE et non plus discutés au niveau des laboratoires, c'est à la fois une perte d'autonomie pour les organismes et les établissements et pour les laboratoires, ces derniers n'ayant plus d'interactions directes avec les Directions d'organismes ou d'établissements.

Olivier Le Contel

Plénière du CoNRS 11 Juin 2014, suite

L'emploi scientifique abordé

sous l'angle des personnels techniques et ingénieurs

I- Introduction

Je voudrais ici parler plus précisément de l'emploi des ingénieurs, techniciens et administratifs. En effet, l'emploi scientifique ne concerne pas seulement les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Sans personnel technique à leur côté les chercheurs ne pourraient effectuer leurs travaux à moins de passer le plus clair de leur temps à assumer d'autres tâches que celles nécessaires à l'exercice de leur métier. Ceux qui seraient enclin à opposer les deux, font fausse route.

A travers la crise de l'emploi des IT, je voudrais aborder plus particulièrement les conséquences des politiques menées ces dernières années dans le cadre des restrictions du budget de l'état, en vue de réduire le déficit public mais aussi dans le cadre «du management de la recherche publique» en ce qui concerne plus particulièrement les personnels techniques compris au sens large.

II- Paysage de la recherche suite aux grands chamboulements des années 2005/2007 (recherche sur projet, RGPP...) qui d'ailleurs coïncide avec la LRU

La création de l'Agence Nationale de la Recherche, en 2005, a profondément modifié le paysage de la recherche publique durant ces dix dernières années, elle est devenue pour une grande partie une recherche sur projet. Les conséquences de ces nouvelles modalités d'attribution des fonds publics touchent tous les acteurs de la recherche y compris les personnels techniques. La recherche sur projet est l'élément central de l'explosion de la précarité **dans notre milieu. Pour le CNRS par ex. le bilan social de 2006 note 2 495 CDD tout type de CDD confondus sur l'ensemble de l'année, le bilan social de 2012 mentionne avec le même périmètre 12 728 CDD. Ainsi plus de 30% des personnels sont précaires au CNRS en 2012.**

Un autre élément majeur survenu en 2007 dans le management de la fonction publique s'appelle la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui depuis 2012 a été requalifiée en MAP (modernisation de l'action publique). La doctrine consiste à dire pour l'ESR que les postes renouvelés dans les établissements correspondront au seul départ à la retraite. Un tel postulat nous conduit au tarissement des recrutements d'ici deux à trois ans. Les prévisions au

CNRS en la matière sont de 220 départs à la retraite pour les chercheurs et 250 pour les IT en 2016. Le nombre de départs à la retraite deviendra bientôt trop faible pour permettre de dégager des postes sur la masse salariale correspondante. Ces départs ne serviront bientôt plus qu'à couvrir l'augmentation mécanique de la masse salariale due au glissement vieillesse technicité (en clair la progression des carrières des agents).

III- Réorganisation de la recherche vue du côté IT

1- La RGPP conduit aux restructurations de type mutualisation, plateforme et externalisation.

Il est important ici de parler de la façon dont est abordée l'organisation du travail pour le personnel technique du point de vue de la RGPP. Nous avons vu apparaître **les notions de fonction de soutien à la recherche et celle de fonction support**. Ainsi les personnels techniques se sont vus cloisonnés en deux groupes ceux dont le travail est en relation directe avec la recherche (les fonctions dites de soutien) avec ceux dont les activités pourraient être exercées en dehors de la recherche (les fonctions dites de support). Ce découpage n'a rien d'innocent et il faut l'associer à **la notion de cœur de métier** qui est son corolaire. Dans une période de restriction budgétaire, l'étape suivante est tout ce qui n'est pas proche de la recherche peut être compressé, mutualisé ou externalisé... donc supprimé...

Cette idée d'externaliser tout ce qui n'est pas le cœur de métier n'est pas une idée neuve. Elle est en vogue dans les entreprises surtout par temps de crise. Sous couvert d'économie de postes (sous entendu de fonctionnaires) on soustrait le travail fait jusqu'alors par les agents des établissements publics. L'externalisation contrairement à ce que l'on voudrait nous laisser croire coûte plus cher, car à travail égal, il faut compter le coût de la rétribution du capital, les sociétés de service ayant pour but de réaliser des profits. De plus le service rendu ne sera jamais équivalent, le rajout d'une couche de « prestataires de service » contribue à la rigidité du système. Enfin, lorsqu'il y a perte de savoir faire il est très difficile de faire marche arrière. Il ne s'agit pas d'un système qui coûte moins cher à l'établissement, par contre il s'agit

bien d'un système qui permet de réduire le nombre de fonctionnaires.

L'autre structuration qui a vu le jour dans nos laboratoires de recherche est la mise en place de plateformes techniques, qui emploient d'ailleurs nombres de personnels précaires, ces plateformes sont une réponse intermédiaire avant l'externalisation. Elles ont pour avantage, du point de vue comptable, de mutualiser les « moyens » humains mais mettent de la distance entre les chercheurs et le personnel technique. Ce qui peut créer des fractures importantes au niveau d'un même établissement entre les différents types de personnel. Les personnels techniques de ces plateformes risquent d'être perçus comme « des prestataires de service » d'autant plus que les services sont souvent facturés aux chercheurs avec en plus des risques possibles **en terme de perte de sens du travail**.

2- La mutualisation à plus grande échelle s'appelle fusion : fusion entre délégations au CNRS, fusion entre universités ...

Ce type de restructuration des établissements, se fait à marche forcée dans une souffrance psychologique et dans le stress liés à l'incertitude de l'avenir à laquelle s'ajoute une surcharge de travail importante. Les exemples autour de nous ne manquent pas. Par ex. à Montpellier la fusion des universités Montpellier I et II, à Paris la fusion des délégations régionales Paris A et Thiais sur le campus de Villejuif, génèrent en vue de la mise en œuvre de la nouvelle structure unique un surcroît de travail. Sans parler de la comue Paris/saclay qui implique d'importantes restructurations également. Les agents impliqués ne peuvent plus gérer leur travail quotidien car le travail sur la ré-organisation des services occupe beaucoup de leur temps. Un autre exemple de réorganisation et suppression de postes se trouve à l'INIST à Nancy, les agents de part la suppression des fonctions qu'ils occupaient sont dans l'incertitude pour leur avenir professionnel. Les restructurations entraînent aussi le départ par mutation volontaire des agents titulaires et augmentent ainsi mécaniquement le nombre de CDD qui viennent les remplacer, de plus il n'est pas rare que l'on demande aux titulaires restant de repostuler sur leur propre poste...

Il est clair à travers ces exemples, que les réorganisations de nos collectifs de travail sont très profondes et affectent les personnels à tous les niveaux et dans tous les établissements.

IV– Effets collatéraux de la pénurie de postes

La pénurie de poste engendre des ré-organisations mais aussi pour les agents en poste l'absence de concours externe signifie absence de promotion. Elle signifie aussi des possibilités de mobilités réduites car pour certains établissements les mobilités sont fonction du nombre de recrutement externe. La pénurie de poste entraîne d'autres dérives qui sont des recrutements de collègues sur diplômés, il n'est plus rare de voir recruter des personnes ayant un profil de chercheur à des postes IT.

V- la précarité grandissante dans l'ESR

La conjugaison des restructurations et de la recherche financée sur projet ont conduit les établissements à recruter de manière massive des CDD à travers les post-doctorants mais aussi des emplois techniques en soutien à la recherche sur projet. Les laboratoires et les délégations doivent embaucher des CDD (sur ressource d'État) pour pouvoir gérer de manière administrative les CDD recrutés sur ressource propre... On marche sur la tête des CDD sont recrutés pour pouvoir gérer des CDD... De plus la précarité touche plus les IT que les chercheurs, dans les organismes 60% des CDD sont des IT. Le nombre excessif de personnels précaires ne se retrouvent pas que dans les laboratoires de recherche. Dans les universités il y a 32 000 CDD BIATS et 6 400 CDI. Un exemple extrême à l'université Lyon I le personnel qui va être intégré à la future COMUE est constitué d'une équipe de 253 personnes dont 215 sont précaires ! Ainsi les nouvelles structures administratives du mille-feuille se mettent en place à grand renfort de personnels précaires.

Pourquoi faut-il lutter contre la précarité?

L'envers du décor est très sombre pour l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

1 déstabilisation des collectifs de travail: Les précaires sont souvent de véritable intermittent de la recherche, qui pendant de nombreuses années sont ballotés de contrat en contrat pour faire exactement le même travail. La présence de CDD en masse dans les laboratoires entre 30% à près de la moitié des effectifs dans certains laboratoires appartenant à l'INSB par ex., déstabilise complètement les collectifs de travail. Les précaires sont souvent dépendant de celui qui les a recruté et déconnectés complètement du reste des personnels techniques permanents du laboratoire. Les personnels statutaires sont affectés à des tâches d'intérêts collectifs quand les CDD travaillent sur des projets de recherche très précis. Ainsi dans certains laboratoires la dérive est telle que le travail de recherche se trouve de fait attribuée aux CDD sur projet

et la gestion des tâches courantes et mutualisées se retrouvent toutes concentrées sur les personnels statutaires. Rien de tel pour casser les collectifs de travail et créer des tensions entre les agents ayant des statuts différents.

2- surcharge de travail: Cette organisation de travail, ne casse pas seulement les collectifs, la gestion de personnels « de passage » est une véritable surcharge de travail au niveau logistique, informatique, gestion et administration pour les IT d'un laboratoire et mais aussi au niveau de l'administration des établissements.

3- perte des savoirs et de savoir faire. Nos métiers sont pour la plupart des métiers demandant une expertise importante. Le « turn-over » du personnel technique appauvrit la transmission des savoirs-faire au sein des équipes. Les nouveaux doivent sans arrêt être formés, enfin quand il reste un permanent ou un CDD pour le faire...

Pourquoi il faut stabiliser les précaires?

Lorsque nous revendiquons la stabilisation des personnels précaires, un des arguments des directions est de dire que tous les précaires ne sont pas suffisamment bons pour être recrutés Ce discours n'est pas acceptable, si les précaires ne font pas le travail pour lequel ils sont embauchés, ils ne seraient pas reconduits de contrats en contrats. Les CDD sur fonction pérenne doivent être titularisés. Beaucoup de contre vérité ont été dites lors de la mise en application de la loi Sauvadet. Cette loi déjà restrictive dans son champ d'application, s'est vue complètement massacrée par l'administration des organismes de recherche avec la complicité du ministère de l'ESR et du gouvernement. L'argument du ministère est « leurs contrats sont financés sur des ressources propres ils ne peuvent être intégrés dans la fonction publique... » alors qu'il suffirait de changer une ligne sur le budget du ministère pour régler le problème, il suffirait d'avoir la volonté politique de le faire! L'organisation de la recherche sur projet est responsable de la précarité dans les organismes de recherche et les universités mais aussi responsable de sa non-résorption...

VI- tous les processus décrit jusqu'à présent entraînent une casse des collectifs de travail un stress et un mal être très profond

Les dossiers d'agents en difficulté ou en conflit dans le cadre de l'activité ne cessent d'augmenter. Les

organisations syndicales ont de plus en plus d'agents qui demandent à être défendus. Maintenant ce ne sont pas seulement des personnes isolées qui sont en souffrance mais des groupes d'agents qui dénoncent des situations de conflit interne. Les problèmes de souffrance au travail ne sont pas non plus réservés aux IT, les chercheurs peuvent également en être victimes. Leur stress est aussi lié au non-remplacement des personnels techniques, les chercheurs voient leur charge de travail qui ne cesse d'augmenter tout comme les IT.

La norme de l'excellence, la course à l'argent à travers la recherche de financement sur projet mettent la pression à tous les niveaux de la recherche publique, chacun transmettant aux personnes sous sa responsabilité hiérarchique le stress de ses propres échéances et faisant porter aux autres, de manière consciente ou non, les contraintes de rentabilité sous couvert d'excellence. Nous sommes tous sous tension et certains le supportent moins bien que d'autres, certains en arrivent à commettre des actes irréparables.

VII- Conclusion:

Nous devons prendre du recul sur ce qui nous arrive, le système proposé à l'ensemble de la société sous couvert de crise économique, n'est autre qu'une logique court-termiste qui touche tous les domaines économiques, la recherche et l'enseignement supérieur n'y échappent pas. Cette vision de la société à court terme nous plonge dans une course folle où règne l'urgence en maître. Nous travaillons à flux tendu: flux tendu des salariés précaires, flux tendu de la gestion du temps de travail. Nous ne traitons plus que les urgences, prendre du recul sur le travail à faire devient un luxe de plus en plus rare. Cette logique détruit les collectifs de travail, nous ne voyons plus l'autre comme un collègue avec qui le travail sur le long terme sera profitable à tous. L'épanouissement personnel dans le cadre de son travail devient une chimère. L'excellence, l'excellence, nos dirigeants n'ont plus que ce mot à la bouche, où est passé le sens du travail bien fait et de qualité. Nous devons être solidaires, reconstruire des collectifs de travail qui vont dans le sens d'une recherche de qualité et sincère. Il faut un plan ambitieux de création de postes pour résorber la précarité et recruter pour l'avenir au sein des laboratoires et des services des universités et des organismes.

Une mobilisation victorieuse et exemplaire

Victorieuse, cette mobilisation a fait reculer la Direction de l'Institut des sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS, qui n'a pas pu réaliser son projet de restructuration (mise en FRE) : l'IRCL reste une UMR ; bien implanté dans l'écosystème SHS de Montpellier, il poursuit sa mission de recherche et de formation. Exemplaire, elle l'a été par la coordination de tous les acteurs concernés : les collègues du laboratoire unanimes, leurs soutiens syndicaux, et le comité national (section 35, CSI de l'InSHS et CS du CNRS) comme instance d'évaluation et de défense des UMR. Non sans fierté, nous pouvons souligner le rôle pilote joué par notre section SNTRS de Montpellier, aux premières loges pour soutenir les collègues et en contact permanent avec eux, afin que toute action corresponde à leurs attentes : communiqué syndical diffusé largement, coordination intersyndicale du soutien, alerte des élus SNTRS à tous les niveaux du comité national. D'où l'importance d'avoir des sections actives, bien implantées sur le terrain, en phase avec les préoccupations des laboratoires et des collègues.

Comment en est-on arrivé à ce qu'un laboratoire sur lequel ne semblait planer aucune menace soit du jour au lendemain au seuil de la fermeture ? Le cas est révélateur d'une politique de recherche (de « site », de tri des thématiques, d'équilibre entre organismes et université etc.) que tentent de nous imposer les Directions tous instituts du CNRS confondus, mais dont l'InSHS tient la palme de la caricature.

En juillet 2014, de façon assez cavalière (téléphone de la chargée de mission InSHS) et après la fin des travaux du CoNRS qui venait d'évaluer très positivement le laboratoire, on apprend sa restructuration programmée. Protestations tous azimuts, indignation, mais confirmation écrite. Les arguments ? Personnel CNRS insuffisant, manque d'attractivité pour les néo-recrutés, pas de contrats ANR ou ERC (European Research Council, financements européens). Un tel laboratoire ne mériterait plus de porter le « label CNRS », et serait « versé » à l'université. Outre le mépris pour l'université, qui n'est pas un dépotoir de laboratoires jugés de moindre qualité, tous ces arguments, démontés par les intéressés, révèlent la volonté de l'InSHS de procéder de façon autoritaire à une évaluation qui marginalise les instances légitimes de la communauté :

- Il est hypocrite de souligner le manque de personnels CNRS, à un moment de bataille pour l'emploi scientifique. Les manques sont criants partout, tant en chercheurs qu'en IT. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé que le laboratoire n'a obtenu ni CR, ni IT, mettant ainsi en danger des instruments d'information scientifique uniques qui ont fait leur preuve dans la communauté. La Direction penserait-elle qu'une université comme Montpellier 3, dont la Présidente a à plusieurs reprises interpellé le Ministère en dénonçant l'austérité qui la frappe, aurait plus de moyens à offrir ? C'est illusoire.
- La Direction de l'InSHS déplore en paroles la concentration des laboratoires en Île-de-France, mais dans les faits elle n'agit pas pour pallier ce défaut. Les collègues de l'IRCL ont fourni les chiffres qui démentissent les allégations de manque d'attractivité : ils sont dans la moyenne des laboratoires « de province ». Mais en 2012, c'est la Direction elle-même qui a réaffecté un candidat CR classé et recruté à l'IRCL. Notons que c'est elle qui décide des premières affectations. On ne peut trouver plus grande duplicité, d'autant plus que l'attractivité internationale de l'IRCL est grande et pour cause : les recherches sur le monde élisabéthain, sur le théâtre shakespearien (y compris sa transposition au cinéma francophone), sur la circulation des idées en Europe à l'époque des Lumières, sur l'héritage biblique et classique en France et en Angleterre, sur l'histoire du livre attirent de nombreux collègues étrangers, créent des synergies et des réseaux qui se reflètent dans les productions du laboratoire. En période d'austérité, où les Directions veulent faire croire que les laboratoires doivent se contenter de quelques miettes, le CNRS montre son incapacité à financer l'ensemble de ses laboratoires et champs de recherche. L'idée « lumineuse » proposée comme solution intermédiaire était le découpage du laboratoire en lamelles, dont l'une seulement, probablement l'équipe élisabéthaine, garderait le « label ». Restreindre le périmètre au moment où l'on nous vante les mérites de l'interdisciplinarité au sein des SHS et avec les autres disciplines : ce serait une mauvaise plaisanterie, s'il ne faisait pas partie des déclarations sur « les niches d'excellence » où l'on devrait cantonner les SHS au

CNRS, pour « ne pas faire doublon » avec l'université.

- Cerise sur le gâteau : ANR, ERC, recherche sur projet. Voilà les nouveaux critères d'évaluation pseudo-scientifique de l'InSHS qui se substitue à l'évaluation de fond menée par le comité national (même l'AERES avait jugé l'IRCL excellent...). Inutile de rappeler combien le court-termisme ne fait pas avancer le front des connaissances, combien il nourrit le conformisme et génère précarité et frustration. Parlons encore une fois de l'austérité, le nœud du problème qui mine les laboratoires et s'avère destructrice pour les SHS dont les recherches répondent rarement au « transfert », cette mission imposée par la loi Fioraso qui vise à transformer les laboratoires en incubateurs de start-up et à convertir les personnels à la religion entrepreneuriale. Un laboratoire est-il obligé de quémander des financements extérieurs pour fonctionner ? Ramper devant les comités ad hoc, qui jugent de façon opaque et bureaucratique les projets déposés ? Se battre pour être dans les 8% « d'heureux élus » ? Occuper son personnel IT et chercheur à la paperasse plutôt qu'à organiser des manifestations scientifiques, alimenter ses bases de données, sortir ses revues, enrichir ses collections, déposer des travaux dans les archives ouvertes et échanger avec la communauté ?

Devant la levée des boucliers qui a démasqué l'absurdité de la décision de restructuration, devant la fermeté des collègues de l'IRCL qui n'ont ni douté, ni plié, mais donné à leur affaire la publicité méritée, la victoire est arrivée. C'était un plaisir de l'apprendre (presque) en direct, à la réunion du bureau de la section 35 du CoNRS, le matin du mercredi 24.09. Un plaisir de voir le secrétaire scientifique de la section et co-directeur de l'IRCL remercier, rayonnant, tous ceux qui y ont contribué. Un plaisir qui confirme que cela vaut la peine de se battre et que nous pouvons gagner quand nous sommes rassemblés et que nos objectifs sont clairs, lisibles et compréhensibles par les collègues. Un plaisir qui nous donne des forces dans la lutte actuelle pour l'emploi et les moyens des laboratoires et des universités. La science ou l'austérité ? Question de choix politique. Nous avons fait le nôtre.



Tribune de Sophie Duchesne et Alain Trautmann
publiée dans Le Monde le 4.09.2014

Commandé à l'OCDE par le Commissariat général à l'investissement (CGI), le « Rapport préliminaire sur les politiques d'innovation » explique comment, après une décennie de réformes acharnées du système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) par les ministères Pécresse et Fioraso, les structures étant posées, il ne reste plus qu'à « les mobiliser de façon stratégique » pour que le système de recherche français soit enfin tout au service de la compétitivité de l'économie française. Cet objectif est rarement affirmé de façon aussi directe, même si l'accent est mis de façon récurrente sur la valorisation et le transfert. Là, les masques tombent : l'économie de la connaissance est bien la connaissance au service de l'économie, un point c'est tout.

Le rapport de l'OCDE indique la route à suivre. La future organisation de l'ESR doit reposer sur un « nombre limité d'universités de recherche », une dizaine au plus, dont les équipes développeront des projets financés par des contrats nationaux ou européens définis en fonction de « leur pertinence (par rapport à la demande sociale et économique) ». Les personnels doivent être distribués sur ces projets en fonction des besoins, qu'ils soient eux-mêmes financés grâce à ces contrats ou qu'ils soient statutaires – ce qui pour les rapporteurs « souligne la nécessité d'une évolution du statut, qui ne devrait pas entraver l'adaptation de l'allocation RH [ressources humaines] aux besoins de la recherche ».

Le financement (agences), la mise en œuvre (grandes universités de recherche) et l'évaluation (ancienne Agence d'évaluation de la recherche et dans l'enseignement supérieur et son remplaçant, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, HCERES) seront disjointes. Mais tout sera étroitement piloté « selon les priorités nationales ». L'emprise du gouvernement sur l'ESR a été illustrée récemment dans une série de décisions ministérielles comme la nomination des directeurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de l'Agence nationale de la recherche (ANR). L'apparence de fonctionnement démocratique masque donc une réalité opaque, en réseaux d'influence, avec placement d'affidés, qui donne de la politique actuelle une image désastreuse.

Pour les auteurs du rapport de l'OCDE, il est temps d'en finir avec le système traditionnel français, structuré par l'articulation entre les grands organismes de recherche et l'ensemble des universités, fondé sur des personnels publics permanents, embauchés au plus près de la thèse et fonctionnant dans les collectifs de recherche qui sont financés dans la durée. Ce modèle a fonctionné efficacement pendant des années. Il rendait possible la créativité par l'autonomie donnée à ses acteurs dans la poursuite de leur recherche, autonomie qui a permis d'attirer en France des chercheurs étrangers de qualité. Cette dernière est indispensable pour aller au bout de ses idées, suivre des pistes inédites, prendre le risque de ne pas trouver ou trouver autre chose.

En revanche, dans le modèle insidieusement mis en place depuis une dizaine d'années et exposé crûment dans le rapport de l'OCDE, « l'autonomie est un défaut à combattre ». Fini les fonctionnaires qui déterminent eux-mêmes leurs programmes de recherche. Fini les laboratoires dans lesquels s'élaborent collectivement les programmes et s'éprouvent les idées : les équipes se formeront et se déferont au gré des financements obtenus. Fini le temps long de la recherche : on dira aux scientifiques ce qu'il faut trouver, et vite. Fini la recherche pour la recherche, la quête de savoir, le développement de l'esprit critique : dans quelques universités on cherchera pour gagner et pour entreprendre, dans les autres on formera les étudiants pour qu'ils obéissent et qu'ils vendent.

Beaucoup d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) s'interrogent : pourquoi Mmes Pécresse et Fioraso ont-elles créé un système que tout le monde – lors des assises de l'ESR notamment – considère comme absurde, illisible et coûteux ? Ce système épuise les personnels statutaires, sommés de s'adapter à des changements incessants de cap, de sigle, de structure ; il est injuste pour les jeunes qu'on installe dans la précarité ; il décourage ceux qui étaient prêts à s'engager sur la même voie.

Le rapport de l'OCDE semble donner la réponse : la logique Pécresse-Fioraso vise à priver l'ESR de son autonomie pour le mettre au service de la compétitivité économique. Les termes crus de l'OCDE contrastent avec les discours habituels : le modèle « traditionnel ou administré » est dépassé car il est « fondé sur les grandes structures autonomes, ayant un contrôle fort sur leurs domaines d'activité respectifs ». Il doit être remplacé par un nouveau modèle « fondé sur une

programmation maîtrisée par l'État » dans lequel le financement sur projet et la précarité deviennent la norme.

Ce rapport n'est qu'un rapport de plus. Mais parce qu'il donne du sens à ce qui n'en a pas, il devrait interpeller beaucoup de gens : les acteurs de terrain de l'ESR, chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, personnels précaires, aussi bien que leurs responsables, présidents d'université ou dirigeants d'organisme. Nombre d'entre eux se plaignent de l'absurdité destructrice du dispositif Péresse-Fioraso. Mais ils n'osent pas, en pratique, refuser de jouer le jeu des réformes imposées et risquer de mettre en danger leur institution, leur travail, leur carrière.

Dans un texte élaboré en commun avec le Comité national de la recherche scientifique pour les assises de la recherche, la direction du CNRS a souligné son attachement à la recherche fondamentale ou « libre » et a appelé de ses vœux un plan pluriannuel pour l'emploi. C'était en novembre 2012. Cette déclaration est restée isolée et n'a pas empêché la même direction de jouer ensuite au jeu des alliances et du pilotage généralisé. Les présidents d'université, eux, se plient aux regroupements organisés par le ministère et le

Commissariat général à l'investissement : bon gré, mal gré, ils tournent le dos à un fonctionnement d'universités véritablement autonomes, qui élaboreraient en interne leur politique.

Il est encore possible de refuser la servitude volontaire et la mise au pas de la recherche pour la mettre au service de l'économie, mais il faut le faire maintenant. Une autre politique est encore possible, qui passe par la mise à plat des structures de l'ESR et « la mise en place d'un plan pluriannuel ambitieux d'emploi scientifique ». L'argent ne manque pas : le crédit d'impôt recherche (CIR) gaspille des milliards chaque année. Il faut le réformer afin qu'il continue de soutenir les PME et la R&D innovantes, qu'il crée pour les docteurs un vrai marché de l'emploi scientifique dans le privé et pour que l'argent détourné par les banques et autres grandes entreprises à qui il tient lieu de niche fiscale revienne aux laboratoires et à l'emploi scientifique statutaire. Un pour cent du CIR représente 1 000 emplois permanents. Les députés de gauche ont la possibilité d'agir dès l'automne. L'OCDE nous aura tous prévenus : c'est maintenant qu'il faut le faire.

Tribune libre

Tribune libre dans le cadre du 28^{ème} congrès du SNTRS CGT Pour un SNTRS CGT véritable syndicat des personnels des EPST !

Par Jean KISTER

Il me semble temps que le SNTRS CGT devienne vraiment le syndicat CGT des EPST qui sont dans son champ de syndicalisation, lequel a beaucoup évolué depuis la création du SNTRS au sein du seul CNRS.

Historique du Champ de syndicalisation du SNTRS CGT

Entre 1948, date de la création du premier syndicat CGT au CNRS (SNPT puis SNPTA) jusqu'en 1969, le SNTRS (nom apparaissant en 1968) ne syndiquait que les agents du CNRS (ITA ou ouvriers), pas encore les chercheurs ! Le Congrès du SNTRS CGT élit une Commission Exécutive au sein de laquelle est élu un Bureau National qui assure le fonctionnement du syndicat.

La première « Section Nationale » a été créée en 1969 pour l'intégration des adhérents CGT de l'INSERM (créé en 1964, anciennement INH). Cette nouvelle structure était spécifique aux adhérents l'INSERM mais

ne concernait pas les adhérents CNRS, qui par principe, relevaient de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT élue par le Congrès.

Ainsi, les adhérents INSERM élisent leur propre « Commission Exécutive INSERM » et leur « Bureau INSERM » lors de la Conférence Nationale de la Section Nationale INSERM se réunissant avant tout congrès du SNTRS-CGT. Les prérogatives de cette Section Nationale INSERM (définie par l'article 8 des statuts du SNTRS-CGT) concernent tout ce qui est propre à la vie syndicale des adhérents de l'INSERM (gestion des cotisations ; des décharges syndicales ; des candidatures et professions de foi aux diverses élections INSERM : CA, CAP, CCP, CS, CSS, CAES, Comité Technique ; désignation des représentants SNTRS aux instances de concertation : CHSCT, CNPS, CNF... ; des délégations aux diverses réunions avec la direction de l'institut...), dans le cadre des orientations

générales définies par le Congrès du SNTRS, ou par le Conseil Syndical National (CSN) entre deux congrès.

Mais les adhérents INSERM, comme tout adhérent du SNTRS-CGT, peuvent participer au Congrès du syndicat s'ils sont élus délégués de leur section et donc peuvent être élus à la Commission Exécutive et au Bureau National du SNTRS-CGT. De fait, il y a quasiment toujours (une exception au 22^e congrès de 1996) eu un(e) Secrétaire Général(e) Adjoint(e) INSERM.

Après la transformation des organismes publiques de recherche en EPST en 1983, les adhérents CGT de l'INRIA (créé en 1979, ex IRIA créé en 1967) rejoignent le SNTRS-CGT, et, en fonction de leur nombre plus faible d'adhérents, fonctionnent avec un Bureau propre INRIA.

En 1999, l'IRD (créé en 1998, ex ORSTOM créé en 1953) entre dans le champ de syndicalisation dans les statuts du SNTRS, mais la syndicalisation ne débutera qu'en 2000. Les adhérents IRD fonctionnent aussi avec un Bureau propre.

En 2003, l'INRETS (créé en 1985) intègre aussi le SNTRS.

En 2005, l'INED (créé en 1946) est cité dans les statuts du SNTRS avec une adhésion effective à partir de 2007.

En 2011, du fait de la fusion de l'INRETS et du LCPC pour former un nouveau EPST, l'IFSTTAR, celui-ci apparaît dans les statuts du SNTRS. Mais du fait que l'IFSTTAR dépend du Ministère de l'Équipement et de l'Écologie et non plus du MESR, il y a la création d'un nouveau syndicat CGT IFSTTAR en juin 2012, rattaché à la Fédération de l'Équipement CGT. Il s'ensuit que les adhérents SNTRS de l'ex INRETS quittent le SNTRS.

En septembre 2014, les adhérents de l'IRSTEA (créé en 2011, ex CEMAGREF, créé en 1981) ont décidé de quitter le SYAC (syndicat CGT du Ministère de l'Agriculture) pour rejoindre le SNTRS CGT (processus en cours).

Il faut aussi ajouter qu'il existe depuis 2011 une section SNTRS CGT à l'ANR (créée en 2005).

Pour les nouveaux « petits » organismes ayant rejoint le SNTRS-CGT, c'est souvent un Bureau National propre qui assure toutes les tâches syndicales spécifiques pour les adhérents de leur organisme, avec aussi parfois une réunion annuelle, ou plus, d'Assemblée Générale d'adhérents. À ce jour, seul l'INSERM (avec environ 200 adhérents à ce jour) a une Section Nationale avec

une Commission Exécutive et un Bureau National propre.

Rappel : je rappelle que pour des raisons historiques liées à l'histoire de la création de l'INRA (créé en 1946) et du CNRS, en particulier la différence d'évaluation des chercheurs (représentants élus au Comité National de la recherche scientifique ce qui n'est pas le cas de l'INRA), il existe un syndicat CGT spécifique à l'INRA, qui syndiquait les ITA et les chercheurs bien avant le SNTRS (syndicalisation des chercheurs que depuis 1987) d'où l'absence du SNCS à l'INRA. À ce jour, la question d'un éventuel rattachement des adhérents de la CGT INRA au SNTRS-CGT n'est pas à l'ordre du jour !

Ambiguïté de la nature de la Commission Exécutive (CE) du SNTRS-CGT

Dès l'arrivée des adhérents INSERM en 1969, et de plus en plus avec l'arrivée d'autres adhérents d'autres organismes, la situation ambiguë de la Commission Exécutive du SNTRS CGT n'a fait que s'accroître. En effet, il est normal qu'il y ait des adhérents des différents organismes du champ de syndicalisation du SNTRS élus à la Commission Exécutive par le Congrès, même s'il y a eu toujours une forte majorité issue du CNRS. L'accord tacite (inscrit dans l'article 8 des statuts indiquant que seuls les adhérents d'un organisme « autre que le CNRS » pouvaient être organisés en une Section Nationale), jamais débattu lors d'un congrès, a fait que la **CE du SNTRS est de fait à la fois une instance nationale de débat général pour tous les adhérents du SNTRS et aussi l'instance de décisions de tout ce qui est spécifique au CNRS !**

Ainsi, un membre de la CE du SNTRS CGT venant de l'INSERM, ou de l'INRIA, ou de l'IRD, ... est amené à débattre et à voter pour les candidats du SNTRS à toutes les élections propres du CNRS, à voter aussi pour l'octroi des décharges syndicales du CNRS, alors qu'à l'inverse, seuls les membres de la CE INSERM de la Section Nationale INSERM ont la possibilité de voter pour les candidats aux élections INSERM, et, de même, les adhérents INRIA ou IRD désignent eux-mêmes leurs candidats soit en Assemblée Générale d'adhérents, soit dans un Bureau spécifique !

Autre conséquence de cette situation, c'est qu'une grande partie du temps des CE SNTRS est passée à traiter des problèmes spécifiques CNRS, ce qui n'est pas inintéressant, mais ne motive pas beaucoup les membres de la CE non CNRS ! Ainsi, j'ai, par expérience, souvent du mal à motiver des adhérents INSERM à venir à la CE nationale SNTRS pour cette raison !

Des propositions pour une véritable CE Nationale du SNTRS CGT et des Sections Nationales pour tous les EPST du champ de syndicalisation du SNTRS, CNRS inclus !

Je propose, dans le cadre du prochain 28^e congrès du SNTRS-CGT de janvier 2015, où il a été décidé que les Statuts seraient aussi à l'ordre du jour, des **modifications des statuts du SNTRS** afin de permettre la **création de Sections Nationales regroupant les adhérents d'un même organisme, CNRS compris !** (Avec juste une limite d'un minimum de 5 adhérents pour ne pas avoir une Section Nationale avec un seul adhérent !).

Je propose qu'il y ait donc **pour chaque Section Nationale**, selon le nombre d'adhérents par organisme, une **Commission d'Établissement** (et non plus une Commission Exécutive comme actuellement à l'INSERM), afin d'éviter toute ambiguïté, car il ne peut pas y avoir plusieurs lieux où se décident l'orientation générale du SNTRS-CGT, celle-ci étant définie par le Congrès, le CSN entre deux congrès et la Commission Exécutive élue au Congrès. Si le nombre d'adhérents est trop faible, il ne peut y avoir qu'un Bureau National pour gérer les tâches spécifiques de l'organisme, avec éventuellement des Assemblées Générales des adhérents. Pour le cas où il y a une Commission d'Établissement par organisme, un Bureau est élu en son sein.

Évidemment, cela entraînera le fait que lors des réunions de la **Commission Exécutive**, que je propose d'appeler **Nationale** pour bien la différencier des Commissions d'Établissements, seront débattues toutes les questions générales et transversales de l'activité syndicale du SNTRS-CGT : les actions, les relations intersyndicales et dans la CGT, les relations internationales, les questions transversales comme l'action sociale, les conditions de travail, l'évaluation et les instances scientifiques, la formation, les statuts des personnels, etc., **hormis les sujets spécifiques de chaque organisme**.

Évidemment, il faudra revoir le rythme des réunions des Commissions Exécutives Nationales et des Commissions d'Établissement. On pourrait ainsi décider **d'alterner les deux types de réunions : un mois les Commissions d'Établissement, le mois suivant la CE Nationale** du SNTRS-CGT.

Avec ce type de fonctionnement d'un véritable syndicat regroupant les agents de différents organismes de recherche, je pense que nous serons mieux armés pour

la défense des agents et de nos organismes, et nous serons aussi prêts à recevoir les adhérents d'autres organismes s'ils le souhaitent ! Pourquoi pas ceux de l'INRA un jour ?

Liste des abréviations

EPST : Etablissement Public Scientifique et Technique

CEMAGREF : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

IFSTTAR : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux

(fusion de l'INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité et du LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées)

INED : Institut National d'Études Démographiques

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et Automatique

INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

En réponse à la tribune libre « Transition énergétique : mais pour quoi faire ? »

Les finalités de nos recherches scientifiques ne doivent pas cesser de nous interroger. Un débat particulièrement brûlant au sein de notre communauté, et donc de notre syndicat comme en témoigne la tribune libre de notre camarade Lise parue dans le dernier BRS, est celui concernant le nucléaire.

S'il est certain que les élites politiques et médiatiques s'arrangent toujours pour parler de transition énergétique dans leurs interventions, on ne peut que constater qu'il s'agit la plupart du temps de simples gesticulations démagogiques. Ainsi, sur le nucléaire, l'explosion à la centrale de Fukushima et la nécessité d'un futur compromis avec Europe-Écologie ont contraint François Hollande, alors candidat, à promettre de réduire à 50 % la part du nucléaire dans la production énergétique... d'ici 2025 ! La fermeture de la centrale désuète de Fessenheim, seule promesse qu'il pourrait tenir en cours de mandat, est sans cesse reportée. Il s'agit bien là avant tout d'effets de manche.

Il est sur ce point regrettable de constater que notre direction confédérale se prête au jeu, notamment via l'usage à tout bout de champ du concept de « développement humain durable », censé servir de projet de société à la CGT. On pourrait qualifier ce concept de creux s'il n'avait pas fait son apparition en remplacement du projet d'abolition du salariat, c'est-à-dire de la rupture avec le capitalisme. À travers ce « développement humain durable », c'est bien un capitalisme à visage humain, raisonné, et respectueux de l'environnement que la direction confédérale défend : une belle lubie ! Le capitalisme est incapable de se réguler et va à sa perte, et pourrait bien entraîner celle de l'humanité par la même occasion.

Dans le même ordre d'idées, Lise a raison de dénoncer les manœuvres visant à ouvrir de nouveaux marchés de l'énergie, ainsi que le risque de voir la facture de la transition énergétique retomber sur les usagers comme en Allemagne¹. Si la majorité des capitalistes n'ont rien

à faire de l'environnement et voient les lois environnementales comme des entraves à leur liberté d'entreprendre, une minorité mise sur l'émergence d'un capitalisme vert. La petite bourgeoisie y trouve son compte avec le développement de zones urbaines « vertes », en général sans se soucier du sort des classes populaires, qui elles restent reléguées dans des zones exposées aux conséquences de la dégradation de l'environnement. De même, les responsables politiques oublient bien vite, quand ils parlent de fermeture de centrales ou d'usines polluantes, d'évoquer le sort des ouvriers y travaillant. Des patrons peuvent du coup se servir de l'argument écologique pour délocaliser la production avec l'aval de l'opinion publique, comme le pointe Lise en conclusion. Mais pour autant nous aurions tort de tout mettre dans le même sac.

En tant que scientifiques, nous savons bien qu'on ne peut préjuger du délai d'aboutissement des recherches sur la fusion². Or il devient urgent de sortir du nucléaire. L'absence de solutions de retraitement des déchets, l'obsolescence des centrales et les coûts qu'engendreraient de nouvelles constructions, le danger militaire qu'elles représentent (cf. les nombreuses démonstrations des commandos Greenpeace sur leur absence de protection) sont autant de raisons connues depuis des années. Incapable de trouver une solution à ces problèmes, l'organisation capitaliste de la production y répond par le secret : impossible pour les associations d'avoir accès aux rapports d'incidents ou de participer aux tests de procédures d'urgence par exemple. On est bien loin là du contrôle démocratique de la production revendiqué par la CGT. Pour maintenir ce secret, le rôle de scientifiques, qui plus est de la recherche publique, assurant que « tout va bien » et qu'il faut

1 Ceci dit, une réelle rénovation du parc nucléaire, aujourd'hui complètement désuet, et l'achat d'uranium qui se raréfie se solderaient également par des retombées sur les factures des consommateurs. Le nucléaire n'a donc rien de peu cher par nature.

2 Qui représente aujourd'hui 49 % de l'effort de recherche publique sur l'énergie, contre 16 % pour l'ensemble des énergies renouvelables, le reste concernant le stockage, les voitures électriques, l'efficacité énergétique des bâtiments etc., d'après le rapport issu du Grenelle de l'environnement. Le déséquilibre est donc largement en faveur du nucléaire.

poursuivre dans le nucléaire est crucial pour rassurer la population, c'est là que notre syndicat doit s'interroger sur sa position dans ce débat. Enfin et surtout, à toutes ces raisons viennent s'ajouter l'accident de Fukushima, qui aurait dû achever de convaincre les plus sceptiques de la dangerosité croissante du nucléaire.

On en vient du coup aux scénarios de sortie du nucléaire, sévèrement critiqués par Lise. Remplacer le nucléaire par le charbon ou faire croire que les énergies renouvelables peuvent tout remplacer est à coup sûr une erreur. Mais ça n'est pas ce qui est proposé. Je renverrai ici au scénario proposé par l'association Négawatt, reposant sur trois piliers : sobriété, efficacité et renouvelables. En résumé, il s'agit de passer au fossile transitoirement, le temps de développer le renouvelable, mais aussi de réduire nos dépenses énergétiques. Et il ne s'agit pas simplement de campagne de sensibilisation individuelle pour étendre la lumière en sortant des pièces. Cela se ferait à la fois par une meilleure efficacité énergétique, notamment des bâtiments : combien d'appartements en location sont aujourd'hui chauffés à l'électrique, avec du simple vitrage, le locataire comblant par ses dépenses énergétiques toujours croissantes l'absence d'investissement du propriétaire ? Mais aussi par la sobriété énergétique. Est-il utile d'avoir tous ces bureaux et ces magasins allumés toute la nuit ou

presque, uniquement pour le prestige d'une entreprise ou d'une marque ? À travers toute une série de mesures, Négawatt chiffre à 66 % la réduction des dépenses énergétiques d'ici 2050. Ces scénarios ne sont sans doute pas parfaits et sont critiquables. Mais il me semblerait souhaitable que le SNTRS-CGT s'engage franchement dans ce débat.

La science et les mouvements d'inspiration s'appuyant sur elle ont pris leur essor avec la révolution industrielle et l'illusion que les ressources étaient infinies. Aujourd'hui, ce paradigme ne tient plus et il nous faut en tenir compte. Si les classes dirigeantes font la promotion d'une écologie de collaboration de classes « tous unis pour sauver la planète », en réalité le capitalisme est incapable de s'auto-réguler et continuera de détruire l'environnement. Les pays en développement au Sud, les classes populaires au Nord, sont les premiers à en faire les frais. Il est en ce sens tout à fait possible de mêler luttes de classes et écologie, et de développer une science émancipatrice avec un autre rapport à la nature : réduisons les dépenses énergétiques, plaçons la production énergétique sous contrôle citoyen et sortons du nucléaire.

Grégoire Nadin

Tribune libre

La politique énergétique, la recherche scientifique et le mouvement ouvrier

L'article de notre camarade Lise Caron sur la transition énergétique dans BRS n°470 me conduit aux réflexions suivantes.

Il me semble d'abord important de faire attention aux échelles sur lesquelles on se place en matière énergétique ou pour les questions environnementales en général. Lise a raison de mettre en garde contre le fait que, dans le contexte actuel, de vertueux motifs écologiques peuvent servir de prétexte, pour réduire la consommation ou la pollution *nationales*, à aggraver la désindustrialisation dramatique que connaît la France. Mais si l'on raisonne globalement, les délocalisations *accroissent* la consommation d'énergie et la pollution en multipliant les transports inutiles (et en concentrant la production dans des pays où les normes environnementales ou l'efficacité énergétique des procédés industriels sont souvent moindres qu'en France).

Il me paraît indispensable de viser à la décroissance globale, progressive et planifiée, de la consommation énergétique au niveau international. D'une part parce que les problèmes d'épuisement des ressources (au moins si l'on se limite aux ressources facilement exploitables) et les conséquences environnementales majeures de la consommation massive d'énergies, essentiellement fossiles (mais les autres ne sont pas non plus exemptes de défaut), le rendent indispensable pour le bien-être des peuples et l'avenir de l'humanité³.

³ En tant que travailleurs scientifiques, n'avons-nous pas le devoir d'alerter, par exemple, de la disparition massive d'espèces vivantes (dont les causes au moins partiellement anthropiques sont indéniables), à un rythme jamais vu dans l'histoire de la Terre hors des grandes crises d'extinction ? Il s'agit d'un véritable crime contre les générations futures, on prive ainsi l'humanité de façon irréversible d'un patrimoine richissime (qui constitue l'un des outils de travail de notre secteur !), comparable à un autodafé.

D'autre part, parce que poursuivre dans la politique de gaspillage effréné qu'engendre le capitalisme, système de production anarchique fondé sur l'exploitation sans limite des travailleurs comme de la nature comme l'avait déjà observé Marx, risque de nous conduire à une *décroissance forcée* (pas seulement de la consommation énergétique, mais encore de toute la production), due à une anticipation insuffisante de la raréfaction des ressources ou des conséquences catastrophiques de leur exploitation massive. Je rejoins tout à fait Lise Caron sur le rôle fondamental que doit jouer la recherche scientifique pour prendre les devants et permettre de trouver à temps des réponses techniques, en parallèle des réponses plus politiques (sur lesquelles je reviendrai plus loin), pour à la fois réduire la consommation énergétique et accroître la satisfaction des besoins des populations. On mesure là aussi toute la nocivité des politiques de court terme suicidaires menées depuis au moins dix ans dans la recherche scientifique française et que nous dénonçons sans relâche : elles sont fondamentalement incompatibles avec l'anticipation et la planification au service de l'intérêt général qui devraient prévaloir en matière énergétique et environnementale.

Ces principes généraux sont bien sûr loin de suffire à déterminer quels devraient être les contours précis d'une politique énergétique progressiste. Avant d'évoquer quelques points qui me semblent particulièrement importants pour nous, militants du mouvement ouvrier français, je tiens à souligner les résultats remarquables obtenus par Cuba, petit pays pauvre que le scélérat blocus états-unien aurait pu conduire à négliger l'écologie au profit d'autres urgences. Au contraire, les dirigeants de l'île socialiste ont compris l'importance de la question, tant pour l'avenir de l'humanité que pour le bien-être immédiat de la population ; je ne citerai ici qu'un exemple⁴ : la superficie des forêts est passée de 14% en 1959, au moment de la révolution, à plus de 24% en 2006. Vu l'ampleur de la déforestation dans les pays tropicaux depuis la deuxième moitié du vingtième siècle, ce contre-exemple heureux souligne à quel point choix politiques au service du monde du travail et préservation volontariste de l'environnement vont de pair.

Revenons en France. Si le développement d'une recherche scientifique publique, indépendante des groupes de pression patronaux et des diktats de

performances à court terme et des financements sur projets constituerait une pièce majeure d'une politique énergétique vertueuse, il est troublant de constater que *des gaspillages considérables pourraient être évités sans aucune révolution technologique, sans décroissance des activités économiques utiles, mais que les gouvernements successifs leur tournent ostensiblement le dos*. Le domaine le plus criant est sans doute celui des transports. La priorité résolue donnée à l'automobile (et à l'aviation, dont le carburant n'est pas taxé et qui bénéficie, pour les compagnies à bas prix, de subventions énormes tandis qu'on a supprimé pratiquement tous les trains de nuit) depuis des décennies tant pour le transport de voyageurs que de marchandises constitue un scandale majeur, non seulement énergétique, mais aussi sanitaire (milliers de morts directs par accident, dizaines de milliers de morts indirects par pollution de l'air, chaque année) ou en termes d'artificialisation des terres : l'équivalent de plus d'un département est ainsi englouti tous les dix ans ; la construction de nouvelles routes en est la cause principale avec l'explosion de la péri-urbanisation, mode d'organisation de l'espace lui-même consubstantiel du tout-automobile, alors que l'organisation de l'espace autour des voies ferrées va de pair avec une urbanisation compacte qui économise l'espace et permet de diminuer considérablement les distances parcourues pour les déplacements quotidiens en rapprochant tous les services. Au lieu d'inverser complètement la priorité des modes de transport de la route au rail, le gouvernement relance la construction d'autoroutes, poursuit l'étranglement financier de la SNCF avec pour corollaire la multiplication de fermetures de « petites lignes » ferroviaires (notamment d'embranchements dédiés au fret) ! On assiste avec la propagande pour la voiture (*automobile*) électrique à une véritable manipulation : celle-ci ne résout au mieux que le problème des pollutions sonore et atmosphérique par les automobiles, et encore, pour la pollution atmosphérique, elle risque de ne faire que la déplacer (il faut bien produire l'électricité), voire en ajouter en raison du traitement des batteries, pleines de composés rares. La voiture *de chemin de fer* électrique est au point techniquement depuis des décennies, mais est « oubliée »... pour des motifs *de classe* qui font que la bourgeoisie s'acharne, depuis l'entre-deux-guerres, contre les cheminots, coupables d'être l'un des secteurs les plus syndiqués et combatifs de la classe ouvrière, alors que le transport routier, beaucoup plus adapté à la petite entreprise et à la sous-traitance, est peu

⁴ Tiré du chapitre « *Cuba et la sauvegarde de l'environnement* » du livre de Salim Lamrani, *Cuba : ce que les médias ne vous diront jamais*, Le Kremlin-Bicêtre, 2009.

syndiqué, avec de plus un paysage syndical dominé par des syndicats CFDT et FO plus jaunes que rouges⁵.

La manipulation enrôle aussi, comme bien souvent, la science : on nous fait miroiter qu'en y mettant les moyens, on résoudra les problèmes techniques des voitures électriques actuelles, qu'on diminuera encore leur consommation, etc. Tout ceci contient peut-être une part de vérité, mais on omet de préciser que les trains récents sont également moins énergivores que leurs prédécesseurs, tout en étant plus rapides, plus silencieux et plus confortables, et qu'un moyen de transport collectif et guidé est *structurellement* beaucoup moins consommateur d'énergie et d'espace, et beaucoup plus sûr, qu'un mode de transport motorisé individuel. Bref, en la matière – et il ne s'agit pas d'un détail, puisque les transports constituent l'une des principales sources de pollution et de consommation d'énergie en France – nous avons un rôle à jouer plus en tant que militants ouvriers que comme scientifiques pour préconiser une vraie transition énergétique progressiste.

J'aimerais pour terminer évoquer un autre sujet majeur pour la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la protection de l'environnement en général, celui de la politique agricole et alimentaire. L'impact écologique de l'élevage, par la production de méthane (gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂, mais dont la durée d'action est beaucoup plus courte, de sorte que la réduction des émissions de gaz produirait un effet assez rapide et conséquent) lors de la digestion des ruminants, ou la quantité de terres agricoles considérable qu'elle nécessite qui en fait la première cause de déforestation au monde (entre fourrage, pâturage et aliments destinés aux animaux, **78%** des terres agricoles mondiales sont dédiées à l'élevage⁶), en raison du faible rendement de la conversion des calories végétales en calories animales.

⁵ La politique de transports ici dénoncée est donc autant une politique anti-CGT qu'anti-écologique ! Il est instructif à ce propos de comparer le déferlement de haine médiatique contre la récente grève des cheminots se battant pour l'intérêt général, avec la bienveillance envers le mouvement poujadiste des « bonnets rouges » pour que les camions puissent continuer à envahir les routes et polluer sans entrave.

⁶ Voir l'article « Le coût de la viande bon marché » dans *Le Monde diplomatique* d'avril 2013, qui détaille les nombreuses conséquences catastrophiques de la production massive de viande.

De surcroît, les conséquences néfastes en matière de santé publique de la consommation de viande sont de plus en plus connues⁷, sans même parler de l'inquiétante résistance croissante aux antibiotiques, dont l'élevage (auquel est destiné la moitié des antibiotiques produits dans le monde) constitue une cause majeure... mais l'officiel Programme National Nutrition Santé de la France continue à mentir en prétendant que la consommation quotidienne de viande et de produits laitiers est nécessaire pour être en bonne santé, en cachant qu'il est très facile de trouver dans le monde végétal des protéines ou du calcium, alors que de nombreux programmes nutritionnels analogues, à l'étranger, reconnaissent, sur la base de travaux scientifiques, qu'une alimentation végétarienne ou même végétalienne équilibrée est tout à fait apte à couvrir tous les apports nutritionnels nécessaires à l'être humain.

Une vraie transition écologique impliquerait de ne plus céder aux pressions des multinationales de l'agroalimentaire, de reconnaître les conséquences néfastes du modèle alimentaire hyper-carné dominant en France et de prendre des mesures simples et peu coûteuses pour en sortir, à commencer par abroger l'arrêté scélérat de 2011 rendant obligatoires les protéines animales dans la restauration scolaire, pour au contraire proposer systématiquement une alternative végétarienne dans la restauration collective et instaurer chaque semaine une journée végétarienne pour toutes et tous à la cantine.

Aurélien Djament.

Nous vous informons qu'à partir du prochain numéro, les tribunes libres devront contenir au plus 7280 caractères espaces compris.

⁷ Lire par exemple « Les autorités sanitaires françaises sourdes aux recommandations du Fonds Mondial de Recherche contre le Cancer », dans le n°116 d'*Alternatives végétariennes*.

Denis est parti avec élégance, dignité et discrétion, tel qu'il a été toute sa vie. Il n'a pas voulu peiner ses proches en leur faisant part de son état de santé. Il a tenu la veille de sa disparition à envoyer une lettre ouverte aux membres du bureau national du SNTRS pour expliquer ses raisons l'amenant à quitter notre syndicat. La principale raison de cette décision concernant le syndicat est l'absence de politique sociale du SNTRS.

Il a beaucoup réfléchi sur le fonctionnement du syndicat et du CAES en étant critique mais sans excès. Nous ne nous étions pas vus ni appelés depuis deux ans, mais je partage ses points de vue. Denis était un manuel : il en était fier. Il était devenu un intellectuel par son travail, sa réflexion. Un intellectuel qui ne faisait pas dans le discours ni dans la prose, mais œuvrait sur le concret. L'amélioration des Tarifs Dégressifs du CAES qui ont pour but de permettre à tous les personnels du CNRS, quels que soient leurs revenus, de partir en vacances, de mieux vivre, faisait l'objet de son dernier travail. Dans sa lettre ouverte, il définissait ainsi ses origines et sa philosophie : « Formé en 68, issu de la classe ouvrière, celle qui menait les combats, qui savait partager les valeurs et la fraternité des camarades d'usine. Je ne quitte pas la CGT, je continuerai la lutte à l'UL du Château d'Oléron, pour tenter de défendre tous ces précaires, ces saisonniers à 800 € par mois, les travailleurs pauvres ».

Nous avons tous perdu un camarade, j'ai perdu aussi un ami avec qui je suis fier d'avoir fait un bout de chemin.

Marc Decaster

International

Mobilisations européennes pour l'emploi scientifique

Un communiqué commun du secteur recherche des « Commissions ouvrières » (Espagne), de celui de la « Confédération générale italienne du travail » et du SNTRS a été publié le 25 septembre dernier, en préparation des mobilisations coordonnées du 17 octobre dans nos trois pays. La contribution grecque a eu lieu le 26 septembre, à l'occasion de la nuit européenne des chercheurs. Nous avons ainsi mis la première pierre à une coordination des actions dans les pays du sud européen qui affrontent l'austérité imposée par l'Europe néolibérale, approuvée et mise en œuvre par les gouvernements.

Tous les textes dans leur langue originale (et trad. française pour le grec), ainsi que le communiqué commun trilingue sur le site de notre syndicat.

Une pétition européenne intitulée « Ils ont choisi l'ignorance » est en cours de signature : <http://openletter.euroscience.org/>

L'Internationale de l'Éducation-Europe (Comité des syndicats européens pour l'éducation CSEE), a publié le 14 octobre un appel pour la défense du potentiel européen scientifique et académique, consultable sur son site.

Espagne (ill. marea roja)

Le monde de la recherche se mobilise : le 26 septembre, le collectif « Marée rouge pour la science » est dans les rues de Madrid. Cette manifestation de



près de 1 500 personnes rassemble une majorité de jeunes, titulaires, précaires, étudiants. Le 17 octobre, dans le cadre européen ci-dessus, nouvelle manifestation avec le collectif « Lettre pour la science », moins de participants, mais majorité de personnels titulaires.

Dans les deux cas, un rôle pivot, rassembleur et mobilisateur, est joué par nos camarades des « Commissions ouvrières », partie prenante active dans les deux collectifs. La réflexion se poursuit pour les réunir, et pour relier les revendications de l'ESR avec celles de tous les salariés. Le budget de l'État en préparation, budget d'austérité comme il se doit, leur offre une première occasion. À suivre.

États-Unis

Licenciement à l'Université d'Illinois

Steven Salaita, spécialiste des études sur les « Américains de naissance et les indigènes » a été renvoyé de son poste à l'University of Illinois at Urbana-Champaign (UIUC) après décision du Conseil de l'université, à cause de ses tweets exprimant son indignation pour les bombardements israéliens sur Gaza. Il a été licencié au début de l'année académique, privé de revenu et de poste d'enseignement : son programme n'a pas pu commencer, ses étudiants ont été pénalisés. Cette violation des libertés académiques a été justifiée par « l'incivilité » de l'expression publique du professeur, ce qui ne réussit pas à masquer la censure dont il a été victime. « Incivilité » ? Jugez plutôt : 2.08.2014 « C'est un monde absurde : une puissance coloniale bombarde des gens dans des refuges et des hôpitaux et en quelque sorte les morts sont appelés des terroristes ». Le professeur et ses soutiens soulignent que ce licenciement n'est pas seulement une violation du Premier Amendement sur la liberté d'expression, mais fait partie de l'agenda néolibéral visant à mettre la main sur les universités. Pour riposter, le prof. Salaita a entamé une série de conférences dans plusieurs universités, qui rencontrent un grand succès.

Le prof. Salaita occupait un de ces postes de « tenure-track » fréquents dans le monde anglo-saxon : sous prétexte d'engager les meilleurs, on les recrute pour 3-4 ans en leur procurant les moyens nécessaires pour mener à bien leur activité de recherche et d'enseignement et en leur faisant miroiter la titularisation à la clé. Madame Fioraso avait récemment lancé un ballon d'essai sur l'instauration possible d'un tel système en France. Le cas Salaita est une preuve supplémentaire de sa nocivité : ce sont en fait les généreux donateurs de son université, sous l'influence permanente desquels se trouve le Conseil qui craint de voir leurs dons se réduire, qui ont poussé à son licenciement. Encore un argument pour intensifier notre combat pour l'emploi scientifique statutaire et les moyens stables pour nos laboratoires.

Grèce

Un projet de loi pour la recherche vient lui donner le coup de grâce, après les réductions drastiques de ses moyens financiers et humains, due aux mesures de la troïka suivies à la lettre par les gouvernements, dont l'actuelle « grande coalition ». Ce projet, outre qu'il

exonère l'État de son obligation constitutionnelle de soutien à la recherche publique, prévoit entre autres :

- le développement d'une activité entrepreneuriale propre des laboratoires par tous les moyens, au mépris des règles publiques en vigueur.
- L'éloignement du monde académique, puisque la recherche est coupée de plus en plus des universités.
- La suppression de fait de plusieurs organismes de recherche publique (Observatoire national d'Athènes, Centre de recherches physiques « Démocrite », Centre national de recherches maritimes, Centre national de recherches sociales), puisque l'État ne leur garantit plus les moyens de fonctionnement et la masse salariale.
- La privatisation complète des autres centres de recherche de statut semi-public.
- Le cadre légal pour la suppression des postes stables : augmentation de la précarité et fuite des cerveaux.
- Le contrôle étatique total quant à l'élaboration de la politique scientifique, les instances, même le Conseil national de la recherche et de la technologie, sont sous la surveillance du Ministère.

Avant même le vote de la loi, celui-ci a procédé à de nouvelles créations : dans des domaines sensibles comme l'exploitation des ressources naturelles (hydrocarbures, or...) et des régions stratégiques comme la Macédoine orientale et la Thrace (Grèce du nord, frontalière avec la Turquie), le centre de recherche créé sera « moderne, répondant au tissu socio-économique régional, destiné à développer l'innovation et de relier recherche, production et esprit entrepreneurial », dans le cadre d'un « système de recherche compétitif ».

Madame Fioraso pourrait porter plainte contre le gouvernement grec pour plagiat : tant le vocabulaire utilisé que les mesures préconisées ressemblent trait pour trait à sa loi imposée à la recherche française. Encore un argument de luttes communes avec nos collègues partout en Europe, et notamment au sud.

Pour soutenir nos collègues, signer leur pétition : https://secure.avaaz.org/en/petition/Elliniki_Kyvernisi_Hellenic_Government_Gouvernement_Hellenique_Petition_for_withdrawal_of_the_Greek_Draft_Law_for_RTI/

Elections professionnelles



Congrès du SNTRS-CGT

*Le 28e congrès du syndicat se tiendra
du 20 au 23 janvier 2015 à Sète (34).*

